



info pro

janv. 2021
numéro #1

d é c h e t s

CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE ET RÉGLEMENT DE COLLECTE

Votre carte 2021 vous donne accès aux déchèteries du territoire, conformément au règlement de collecte sous deux conditions: déposer des déchets de même nature que les ménages et respecter la limitation des volumes hebdomadaires. Si ces conditions ne sont pas réunies, le professionnel doit assumer par lui-même leur évacuation et leur traitement en utilisant les filières dédiées.

➔ Règlement disponible en déchèterie ou sur www.vercors.org/environnement



Un nouvelle adresse mail jereduismesdechets@vercors.org pour vos questions et suggestions sur les conditions d'accès en déchèterie, les filières locales et les organismes de recyclage dédiés aux professionnels et la réduction et le réemploi des matériaux.



VOUS RECHERCHER UNE ENTREPRISE DE COLLECTE OU DE TRAITEMENT POUR VOS DÉCHETS PROFESSIONNELS ?

Des réponses sur www.sindra.org, un site régional rassemblant les activités déchets ainsi que les bonnes pratiques de recyclage et de réduction. Retrouvez ci-dessous quelques exemples de filières dédiées aux professionnels :

Mobiliers et déchets d'aménagement professionnels

L'organisme Valdelia les enlève gratuitement avec mise à disposition de moyens de collecte adaptés pour des gisements supérieurs à 2,4 tonnes ou 20 m³. Demande d'enlèvement directement sur le site internet : www.valdelia.org | + d'infos : contact@valdelia.org ou 0800 000 620

Gravats, bétons, terre, rendez-vous à la Carrière de la Croix Perrin

Les gravats posés en déchèterie sont réacheminés sur cette carrière. Evitons un double transport sur nos routes et des coûts d'évacuation à la collectivité.

Concass Alpes à Méaudre : renseignements et tarifs au **04 76 95 31 67**. Pour les gravats type enrobés, bétons, briques, la terre, les souches. Les interdits : le bois (sauf souches), plastiques, déchets d'amiante.

Déchets d'équipements électriques et électroniques

E-dechet les enlève gratuitement à partir de 500 kg
Demande d'enlèvement par internet : www.e-dechet.com

Bâches agricoles, ficelles, contenants phytosanitaires

L'organisme Adivalor est responsable de leur recyclage, il vous informe sur son site internet pour trouver des points de collecte : www.adivalor.fr

Déchets de chantier


Eco'mat : plateforme pour le réemploi et la valorisation des déchets de chantiers : possibilité de diagnostic sur les chantiers de déconstruction pour réemploi des matériaux
Contact : **04 76 64 96 56**


CONSIGNES POUR VOS PASSAGES EN DÉCHÈTERIE

• Les véhicules de **plus de 3,5 tonnes** sont interdits en déchèterie.
Conformément au règlement de collecte de la CCMV, ils sont interdits en déchèterie pour respecter les **limitations hebdomadaires** et pour des **raisons de sécurité**.

• **STOP aux plastiques** dans les déchets verts : **uniquement du déchet végétal !**

Les déchets verts acceptés en déchèterie doivent être propres. Les souches, les gravats, la terre, les plastiques, les sacs à sapin ou sacs biodégradables, les cendres ou tout autre élément **non végétal** sont strictement interdits ! Le respect de cette consigne est primordial car **les déchets verts sont ensuite compostés et épanchés** sur des parcelles agricoles!

 **Triez au préalable vos déchets** dans les véhicules pour limiter le temps en déchèterie et éviter les erreurs.

 **Masque obligatoire** sur tous les sites

 **Pas de manipulation** de vos déchets par le gardien


HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Autrans-Méandre

 contact : 06 80 14 23 19

- D'avril à octobre : lundi au samedi : 9h-12h/14h-18h (fermé les mardis et jeudis matins)
- De novembre à mars : lundi au samedi : 8h30-12h/14h-17h30 (fermé les mardis et jeudis matins)

Villard-de-Lans

 contact : 04 76 95 17 87

- D'avril à octobre : lundi au samedi : 8h-12h/14h-18h (9h le samedi matin)
- De novembre à mars : lundi au samedi : 8h-12h/14h-17h30 (9h le samedi matin)

Saint-Nizier-du-Moucherotte

 contact : 06 80 14 23 19

- D'avril à octobre : mardi matin, jeudi matin (9h à 12h) et samedi toute la journée (9h-12h/14h-18h).
- Fermé de novembre à mars.

CONTACTS REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

Contact paiement de la Redevance ordures ménagères : Trésorerie de Villard-de-Lans :
04 76 95 13 05

Contact pour tout changement de situation Redevance : **serviceom@vercors.org**

La situation sanitaire ne permet pas un accueil physique pour le moment

Des interrogations sur la redevance ? Consultez la foire aux questions sur www.vercors.org